ABONNEMENT

Saumur: Six mois 16 Trois mois 8 poste:

Un an 35 fr. Trois mois 10

on s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

SAUMIRO

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20 Réclames, — ... 30 Fails divers, — ... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payers, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés no sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,

A L'AGENCE HAVAS

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 24 JUIN

A LA CHAMBRE

Tandis que la Chambre continue la discussion des articles et nombreux amendements de la loi militaire, les politiciens radicaux qui encombrent les couloirs s'agitent, impatients de trouver une occasion d'ébranier le cabinet. Ils ont hâte que le dépôt du budget, amendé par M. Rouvier, soit effectué, espérant y découvrir matière à

Déjà certains membres de la gauche radicale ont saisi leurs collègues de propositions budgétaires. M. Colfavru proposera une réduction de 48 millions sur le ministère de l'intérieur. Il est certain que M. Fallières ne trouvera pas ces réductions acceptables après les réductions opérées de son propre chef sur son département ministériel. M. Sabatier reprendra ses propositions déjà repoussées sur les réductions du ministère de la justice. Enfin, et ceci est plus important, M. Lesguiller proposera une économie de 44 millions en réunissant les ministères de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Pourquoi M. Lesguiller n'a-t-il pas proposé cette notable économie à ses amis du cabinet Goblet, si embarrassés pour en trouver?

On continue la discussion de la loi organique militaire. Il n'y a aucun incident digne d'être signalé, sauf l'adoption d'un amendement de M. Thellier de Poncheville disposant que le fils unique ou le fils siné du père interdit sera admis à faire valoir un cas de dispense.

La droite se montre très mécontente du langage tenu et des votes émis, au cours de la dernière séance, par le gouvernement dans l'amendement de M. Ribot. Elle rapproche cette attitude de celle que le cabinet a adoptée devant les scrutins sénatoriaux du département du Nord.

Plusieurs députés conservateurs manifestent très ouvertement leur irritation.

Certains expriment l'opinion qu'il serait utile de se dégager, avant la fin de la présente session, de tout lien avec le ministère: et cela d'une manière éclatante. Ils craignent que les équivoques de la politique d'opposition constitutionnelle les placent dans un singulier embarras vis-à vis de leurs électeurs au milieu desquels ils vont bientôt se retrouver. Bref, il se fait, en ce moment, dans le sein de la droite, un travail de réaction salutaire qui ne tardera pas, croyons-nous, à replacer l'action parlementaire du parti monarchique sur son véritable

C'est avec une joie patriotique que nous observons ces heureux symptômes et que nous applaudirons aux efforts qui pourront être tentés pour débarrasser l'opposition conservatrice des entraves dans lesquelles certains hommes politiques ont prétendu l'emprisonner.

Ayons consiance; le triomphe du bon sens et de la logique est inévitable, et nous croyons qu'il ne se fera pas bien longtemps

Répondant à M. Thellier de Poncheville, M. Laisant compat l'amendement de l'honorable député de la droite. Si l'enfant naturel remplit les devoirs d'un fils dévoué, s'il est soutien de famille, il doit bénéficier de la

M. de Poncheville riposte en faisant observer que M. Laisant attribue à son amendement un sens qu'il n'a pas. Il admet que l'enfant naturel soutien de famille soit dispensé, mais non pas au détriment de l'enfant

L'amendement est repoussé par 370 voix contre 174.

L'ensemble de l'article 17 est adopté. Les articles 18 et 19 sont également

LE MILITARISME DÉMOCRATIQUE

Les autonomistes du Conseil municipal de Paris sont jaloux des lauriers dont se couronnent par anticipation les radicaux da Palais-Bourbon qui ont entrepris la grande réforme militaire.

Ils viennent, à leur tour, d'imaginer l'organisation démocratique de l'armée. Leur projet, conséquence logique du projet des partisans du « service égal pour tous », n'est autre chose que la constitution de « l'armée nationale sédentaire ». La loi actuelle de 1872 permet à la France de mettre sous les armes 2,400,000 hommes. Ce nombre ne suffit pas aux radicaux; il leur faut de plus les prêtres et les moines âgés de vingt à quarante ans.

Nos autonomistes sont plus prétentieux encore: ils réclament une armée de six millions de citoyens-soldats.

Nous verrons bientôt les socialistes renchérir sur leurs aînés et réclamer la suppression totale des soldats pour n'avoir plus que des citoyens.

Décidément le régime républicain, instable dans ses principes, variable dans ses aspirations, nous fait assister à une étrange succession de phases.

Nous avons eu la période de la guerre au cléricalisme, puis celle de la guerre coloniale; actuellement le parti républicain est en proie à la sièvre du militarisme.

Les journaux radicaux et intransigeants mènent la campagne; les autonomistes entrent en scène à leur tour.

Le spectacle est instructif bien qu'écœurant. Quand on songe que par la faiblesse du gouvernement de la République, par l'inclinaison progressive du pouvoir vers le radicalisme, la solution du plus grave problème de notre existence nationale est entre les mains des jacobins de la gauche qui, en face de l'Europe puissamment armée, prête à tout incident imprévu pouvant surgir du jour au lendemain, remettent toute notre organisation militaire en discussion, rêvent le bouleversement radical de nos forces militaires, avec l'espoir secret de substituer à l'armée permanente la garde nationale sédentaire! C'est de l'aberration, pour ne pas dire plus. — E. R.

VOYAGE INTERROMPU

La mission de M. le député de Lanessan vient d'être arrêtée par le ministre du com-

On pourrait expliquer cet arrêt par une simple observation: M. de Lanessan fait partie du groupe de la gauche radicale, lequel n'est plus représenté dans le cabinet, et dont le président vient de formuler une violente déclaration de guerre contre le gouvernement.

Quoi qu'il en soit, il est assez décent que le voyage du député radical ne soit pas con-

Car ce voyage n'élait, en somme, qu'un voyage d'agrément.

Le voyageur parlementaire s'en allait. aux frais des contribuables, étudier les colonies françaises au point de vue de leur participation à l'Exposition universelle de 4889.

On se souvient que M. de Freycinet lui confia cette occupation dans le seul but de se débarrasser d'un chef de groupe trop remuant.

Occupation charmante !

Voyager à son aise, l'hiver et le printemps en Algérie, attendant la saison favorable pour voir les Antilles, parcourir l'Inde en touriste qui n'a pas à ménager la dépense, se risquer dans les parages du Tonkin aux époques sans fièvres, avoir à sa disposition les navires de l'Etat et tous les égards dus au représentant d'un grand pays, choisir pour ces déplacements son temps et sa convenance, sans compter les autres menus avantages, c'était vraiment fort agréable!

Un rêve de fils de famille, et de famille

Et, depuis deux ans, le député représentait ainsi ses électeurs au plus loin de leurs

On nous assure pourtant que le ministre du commerce n'aurait peut-être pas aussi cruellement interrompu le voyage inutile de M. de Lanessan, s'il n'avait été assiégé ces jours-ci par une cinquantaine de députés qui sollicitaient des missions.

Effrayé de ce prurit d'émigration parle-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ELJEN!

PAR JACQUES BRET

VIII

Le lendemain, au petit jour, André deveit quitter Dienyi et traverser la forêt pour se rendre à l'abbaye de Saint-Martin, où il avait dessein de passer la nuit suivante. C'est là qu'il avait déjà expédié ses bagages, avec un domestique ayant ordre de l'y attendre jusqu'au soir.

Il devait partir de si bonne heure, qu'il avait fait la veille ses adieux à sa mère et à sa sœur. Elles sont longues, ces soirées qui précèdent un départ ! elles ont de grands silences, qu'on oublie de rompre, puis des empressements subits, de fausses sécurités, formes diverses, mais toujours donloureuses, de l'inquiétude qu'on cherche à

Georges essayait vainement d'adoucir l'angoisse de ses amis. Élisabeth pleurait, se laissant aller à une souffrance dont elle n'était point assez forte pour contenir l'expression. Mme Dienyi se perdeit en recommandations de toutes sortes, comme si sa prévoyance maternelle n'était pas impuissante

en face de ces grands dangers qu'allait courir son fils.

Quand on se sépara, fort tard, Mme Dienyi emmena André dans sa chambre pour l'avoir encore quelques instants à elle. La pauvre femme avait peine à chasser de son esprit le souvenir du départ de son mari, vingt ans auparavant. Mais elle avait ce vrai courage de la femme, courage simple, qui ne se compte pour rien, et qui se tient toujours à la hauteur du danger. Aussi, quand elle l'eut encore pressé dans ses bras, à cette même place où elle l'avait autrefois bercé, elle le remit à Dieu, et André se retira dans son appartement.

Il en sortit le matin, sans bruit, à l'aube naissante, marchant sur la pointe du pied pour ne pas réveiller ceux qu'il aimait. En pessant devent la chambre de sa mère, il s'arrêta et lui envoya un rapide et silencieux baiser. Puis il descendit l'escalier. Mais quand il arriva devant la porte du salon, deux personnes s'avancèrent vers lui. C'étaient Mme Dienyi et Élisabeth, qui avaient voulu l'embrasser encore.

André sut ému. Il les tint un instant pressées contre son cour avec un mouvement d'une profonde tendresse.

Sa mère se dégagea la première. Elle ne voulait pas amoindrir les forces de son fils; elle savait qu'un homme doit être, avant tout, vaillant au devoir. Elle retira doucement Elisabeth, et, fajsant de la main un léger signe à André :

- Maintenant, va, mon enfant, lui dit-elle. Il ne se le fit pas répéter; il sentit qu'il fallait hâter la séparation ; il les enveloppa d'un dernier regard, et, en un clin d'œil il fut dans la cour.

Deux chevaux étaient préparés; celui d'André, Tordos, et celui que Georges avait déjà monté souvent.

- Pourquoi l'avez-vous sellé ? dit André aux domestiques.
- Mais, pour moi l s'écria Georges qui arrivait, à peine éveillé.
- Allons, toi aussi!
- En avant! dit Georges déjà en selle.

Ils partirent tous deux rapidement. Le jeune Français s'efforçait par son entrain de distraire son coasin.

Bientôt ils furent près de Bangor, dont ils voyaient le sommet se dessiner dans la brume. Georges de Bréval pensait qu'André allait manifester, d'une manière ou d'une autre, son émotion, en passant devant cette demeure. Il n'en fut rien. Le visage du jeune officier resta impénétrable. André avait sur lui-même un empire qui le rendait maître de garder ses secrets, ses plus ardents sentiments. Georges remarqua seulement qu'il devensit silencieux, comme lorsqu'une pensée dominante se présente obstinément à notre esprit.

lls continuèrent à galoper sur la route. Le jour grandissait. Les champs, baignés de rosée, étincelaient aux premiers rayons du soleil. La forêt qui s'approchait, avec ses croupes sombres, lantôt vertes, tantôt blondes, s'abaissait et s'élevait par un mouvement continuel. C'était un réveil, et le réveil est, comme l'enfance, plein de promesses.

Enfin ils arrivèrent à la lisière des bois, et instinctivement ils relentirent leurs chevaux, sous l'influence de cette émotion que nous causent les grandes beautés de la nature. Au-dessus de leurs têtes, les arbres s'élevaient, immenses, agités, frémissants, couvrant de leurs ombres le chemin qu'on voyait s'ensuir. Des sougères et du lierre couraient sur la terre brune; des oiseaux volaient en se poursuivant, avec des cris de joie et de victoire réservés à cette heure matinale.

Georges arrêta brusquement son cheval.

- André, je ne vais pas plus loin. On dit que cette forêt est enchantée; si j'y entrais, je n'aurais peut-être plus le courage de revenir... Dès demain nous aurons de tes nouvelles, n'est-ce pes, par le domestique qui t'attend là-bas?
- Oui, je le renverrai à Dienyi, sitôt que je l'aurai rejoint.
- Au revoir donc, mon bon ami. Reviens-nous bientôt couvert de gloire.
- J'espère que le guerre ne me sera pas fatale; cependant ... une balle a vite fait son affaire ... Si

mentaire, causé sans doute par les chaleurs estivales, M. Dautresme a fermé le registre

des voyages.

It n'y a qu'un seul député pour lequel une exception serait possible : c'est le gendre de M. Grevy. Mais on sait que celuici trouve trop de bonnes effaires autour de l'Elysée pour avoir l'idée de s'éloigner de son beau-père.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Plusieurs journaux ont annoncé que M. Fallières préparait un projet de réforme administrative qui consiste principalement dans la suppression de soixante-quatre conseils de préfecture et par l'organisation de conseils cantonnaux destinés à remplacer les conseils d'arrondissement.

Les vingt-deux conseils de préfecture conservés seraient des conseils régionaux siégeant dans les villes où il y a des cours

d'appel.

Its seront composés de quatre conseillers titulaires et de deux conseillers suppléants, mais il est inexact que cette réforme entraîne la suppression des secrétaires géné-

Il est évident que ces fonctionnaires deviennent, au contraire, bien plus nécessaires surtout dans les départements qui n'auront plus de conseil de préfecture.

Il faut citer la note que publie aujourd'hui le Seleil, sur le duc d'Aumale:

violente dédicte des guerres contra le gou-

« Les journaux intransigeants ont annoncé que le duc d'Aumale était venu passer une journée à Chantilly. Ils se sont indignés de cette infraction à la loi d'exil.

» Ces mêmes journaux, pendent qu'ils étaient en train de donner des nouvelles si intéressantes, auraient pu ajouter que non seulement le duc d'Aumale avait séjourné à Chantilly, mais qu'il avait donné, dans cette résidence, un dîner aux invités dont voici les noms:

» Le roi de Danemerck, le roi des Hellènes, le prince et la princesse de Galles, le prince Albert-Victor, le prince Georges, la princesse Louise et la princesse Victoria, fils et filles du prince de Galles, le duc de Sparte et le prince Georges de Grèce, fils du

roi des Hellènes.

» Le diner a eu lieu, en effet, malheureusement ce n'est pas à Chantilly, mais à Londres que le duc d'Aumale a reçu ses hôtes royaux. Que les auteurs et les admirateurs de la loi d'exil soient satisfaits. M. de Freycinet et le général Boulanger ne sont plus ministres; mais le duc d'Aumale est à Londres; les journaux intransigeants sont mécontents de la marche des événements ; mais le duc d'Aumale est à Londres. C'est une compensation pour eux. »

the following property of the mortales design of the co PENSÉE RÉPUBLICAINE

« Nous en sommes venus au point où, ce qu'on n'avait pas vu depuis Béranger, le radicalisme semble se confondre avec le césarisme et où c'est le parti conservateur qui a l'air d'être le parti de la liberté.

» HENRY MARET. »

Il est certain que le césarisme n'a jamais été plus loin dans les pratiques despotiques que les Radicaux.

Il est non moins certain que si les Conservateurs avaient pu ne pas apprécier les bienfaits de la Liberté garantie par des lois fondamentales, ce qui se passe les aura certainement convertis.

LES CONDAMNÉS DE LEIPZIG

On lit dans le XIXº Siècle:

« Des négociations sont actuellement engagées entre le gouvernement français et le gouvernement allemand au sujet de la mise en liberté des condamnés de Leipzig.

» Il est probable que ces négociations aboutiront au résultat voulu. »

D'un outre côté, la Gazette de France publie l'information suivante:

a Le tribunal d'empire a refusé la mise en liberté provisoire des Alsaciens condamnés dans l'offaire de la Ligue des patriotes; ils ont été transférés aujourd'hui dans la forteresse de Magdebourg. » militalities attended to

LA CONVENTION ANGLO-EGYPTIENNE

On s'est ému, dans les cercles politiques, d'une dépêche relative à la convention égyptienne. Cette dépêche, de source anglaise, annonçait que les ambassadeurs de France et de Russie à Constantinople avaient remis au gouvernement ottoman une note comminatoire. Cette nouvelle est démentie. curs atoms of reclament in sup

Les Tablettes annoncent que le bruit a couru avant-bier que les ambassadeurs de Russie et de France à Constantinople étaient partis en congé, en raison de l'attitude du Sultan dans la question de la convention anglo-égyptienne.

plo nevala taou alake a le salot a

Ainsi que nous l'avons déjà dit, M. Pascal et M. Guéneheux de Lono, tous deux mêlés à l'incident de l'enlèvement de M110 de Campos, ont été révoqués par le bureau de la Chambre.

M. Pescal avait préalablement envoyé sa démission qui n'avait pas été acceptée. Il ne s'était pas reudu à la convocation du bureau de la Chambre. M. Guéneheux de Lano seul a comparu devant M. Floquet et les secrétaires du Palais-Bourbon.

Il paraît que Mª Mercédès aurait dicté à un notaire de Mons, lundi, la déclaration

« J'affirme et certifie que c'est de ma » propre volonté et sans y avoir jamais été » contrainte par qui que ce soit, que j'ai » quitté Paris en compagnie de Monsieur Michel Mielvaque de Lacour-Garbeuf, que

» j'aime. » Que ce départ n'a eu qu'un seul but : » celui de notre mariage, qui doit se célé-

toute la chaleur de son âme et dont frémirent les échos de la forêt, le cheval qu'il montait se cabra et sit quelques bonds en avant. André le maîtrisa et le ramena.

- Ab! s'écria Georges, je voudrais pouvoir le suivre! Il me semble que, moi aussi, je me battrais

- Non, non! reste à Dienyi, je t'en conjure, pour les protéger... et pour les simer.

- Je t'en réponds, André.

Il lui tendit la main.

Puis ils reprirent chacun leur chemin, Georges relournant sur ses pas, André s'enfonçant dans la forêt.

Il y entrait presque en même temps que le solcil, dont les rayons glissaient, à travers les feuilles. sur les troncs, sur les gazons en fleurs. Un murmure de vie et de jeunesse était répandu dans l'air et résonnait aux oreilles. Une lumière douce, disphane, enveloppait toute chose; on sentait qu'elle allait croître, comme une jeune fille dont la beauté n'a point encore atteint toutes ses perfec-

Les chênes, les hêtres, entrelaçant leurs branches, formaient un dôme sous lequel passait la route. Elle s'allongeait et se déroulait sous les yeux d'André, perdu dans des profondeurs verdoyantes, tantôt montant, tantôt descendant, suivant les ondolations du sol.

» brer très prochainement à Londres, maa riage dont toutes les conditions out été

» convenues d'un commun accord entre

Vers cinq heures, Mno de Campos et M. Mielvaque sont allés au Palais de Justice faire la même déclaration devant M. Huyttens Deterbecq, juge d'instruction.

La femme de chambre et le cuisinier, servant de témoins, ont attesté l'identité de M. Mielvaque et de M^{11e} de Campos.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier fait démentir que M. Mielvaque ait été son secrétaire particulier.

* * DE PARIS A VIENNE EN VÉLOCIPÈDE

Le Tagblatt annonce que le vélocipédiste français Baby a accompli sur un tricycle le trajet de Paris à Vienne en sept jours, quatre heures et 50 minutes. C'est, ajoute le Tagblatt, ce que n'avait jamais fait aucun vélocipédiste ni même aucun cavalier.

Le lieutenant Jubovich avait mis, on se le rappelle, pour faire le même voyage, quatorze jours et vingt-deux heures.

On annonce la mort, à Bergame, de M. Giovanni Donizetti, le dernier des neveux de l'auteur de Lucie, de la Favorite, de la Fille du Régiment et autres chefs-d'œuvre lyri-

L'ÉTAT MONARCHIQUE ET L'ÉTAT RÉVOLUTIONNAIRE

Il n'y a, dans l'histoire de l'Angleterre, qu'un seul règne plus long que celui de la reine Victoria, c'est celui de son grand-père George III. Elisabeth n'avait régné que quarante-quatre ans. Mais Elisabeth vécut seule et mourut seule, tandis que la reine d'aujourd'hui a parcouru sa capitale, entourée d'une légion d'enfants, de petits-enfants et d'arrière-petits-enfants. Toutes les familles royales du monde ont figuré dans ce cortège unique, que l'on ne reverra peutêtre jamais dans l'histoire; et pour la première fois aussi depuis Elisabeth, on a vu à la cour d'Angleterre un envoyé du Pape.

Cet hommage universel est rendu non seulement à la reine, mais à la femme qui a toujours donné l'exemple de deux grandes vertus royales, la gravité et la dignité. La reine Victoria a toujours été grave et digne dans sa vie publique et dans sa vie privée; et l'intensité même de ses douleurs personnelles, qui l'avait longtemps soustraite à la vie extérieure, n'a pas effaibli le respect d'un peuple qui affiche le culte du foyer domestique.

Cinquante ans de règne!

En France, quinze ans nous paraissent longs pour nos gouvernements. Ainsi, depuis que la reine Victoria a été couronnée dans cette vieille abbaye de Westminster où elle est allée avant-hier rendre des actions de grâce, nous avons eu : le règne de Louis-Philippe jusqu'au 24 février 1848; la république, depuis le 24 février jusqu'au 10 décembre 1848; la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte jusqu'au 2 décembre 1851; l'empire officiel, au mois de novembre 1852; puis la chute; puis le gouvernement de la Détense nationale au 4 septembre 1870; puis la présidence de M. Thiers en 1871 jusqu'au 24 mai 1873; puis celle du maréchal de Mac-Mahon jusqu'au mois de janvier 1879; et, enfin, pour la vraie et première fois, la république avec le prési-dent Grévy. On voit que nous consommons et que nous consumons vite, à la vapeur.

Ainsi, en 50 ans, l'Angleterre n'a vu qu'un règne, et pas une révolution.

Et, pendant ces 50 ans, nous avons vu huit régimes divers et cinq révolutions, sans parler des coups d'Etat intérieurs, ni de la persécution religieuse, ni de l'atteinte portée à l'inamovibilité de nos magistrats.

Et, comme résumé, si l'on comparait la vie de la France et son développement dans l'histoire du monde de 1837 à 1887 avec la vie et le développement de l'Angleterre pendant la même période, quelle tristesse patriotique envahirait nos cœurs!

C'est une preuve manifeste que l'Etat révolutionnaire conduit un peuple à sa ruine, tandis que l'Etat monarchique le soutient, le protège et l'aide à traverser les siècles les plus difficites sans décadence et sans dé-

Le Jubilé de la Reine d'Angleterre

Les journaux et les correspondances d'Angleterre nous apportent les derniers échos des fêtes qui viennent de s'accomplir à Londres.

Mardi soir, les illuminations ont été splendides, et, aussi bien que dans la journée, l'enthousiasme a été indescriptible.

Le soir, Londres était en seu : les ponts, la Tamise, les édifices publics resplendissant de flammes électriques et de guirlan-des de gaz; les chants, les rires, les cris emplissant cette fourmilière de près de quatre millions d'hommes.

Mercredi, la Reine a reçu les princes

étrangers.

Le train royal est parti pour Windsor à 6 heures.

Plusieurs princes ont accompagné la Reine. Celle-ci était entourée de ses filles et bru, la princesse impériale d'Allemagne, la princesse Béatrice, et la duchesse d'Édimbourg.

Londres a encore été illuminé le soir; la foole qui se promenait dans les rues était pour le moins aussi nombreuse que la veille.

L'événement principal de la journée a été la grande fête organisée à Hyde-Park; par souscription publique, pour les enfants des écoles communales de Londres.

Ces enfants, au nombre de 30,000 environ, marchant en deux colonnes, se sont rendus à Hyde-Park, précédés de musiques.

La Reine est arrivée à Hyde-Park à cinq heures trente; elle a assisté au défilé et à la distribution de gâteaux faite à ces enfants.

Elle a offert à une petite fille qui, depuis sept années, n'a pas une absence à son école, une ravissante coupe en souvenir du cinquantenaire.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 juin.

Le marché est toujours aussi incertain, les cours de nos rentes sont lourds: 3 0/0, 81.27; 4 1/2 0/0, 108.90.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,382. Les obligations foncières et communales à lots conservent leur bonne tenue, notamment celles des emprunts 1879 et 1880 qui n'ont pas encore atteint le pair. Les Bons de la Presse sont également très demandés.

ment très demandés. La Société Générale dont les bilans mensuels font ressortir l'augmentation de bénéfices se maintient à 455 pour reprendre prochainement sa marche ascendante.

L'action de la Banque d'Escompte s'échange à 473, il faut voir s'accentuer ce mouvement de hausse.

La société de la « Indiana » dont nous avons annoncé la constitution fait un appel aux capitaux de l'épargne. L'émission doit avoir lieu les 27, 28 et 29 courants aux guichets de la Banque d'Escomple. Les capitalistes voudront profiter de cette occasion d'employer avec fruit leurs disposibilités. Le succès est d'ores et déjà acquis à cette affaire dont les rapports des ingénieurs sont unanimes à constater le brillant avenir.

Signalons une bausse de 20 fr. sur les actions de la Compagnie d'assurances sur la vie l'Abeille. La combinaison du placement dotal très ingéqueux. pour constituer un capital aux enfants à leur ma-jorité n'est pas étrangère à cette hausse.

Après les surprises de toutes sortes auxquelles la Compagnie des Chemins de for Portugais a donné lieu depuis deux ans, on ne s'attendait pas que cette entreprise pût faire appet au crédit. Les capitalistes feront bien de s'abstenir.

Le Panama est ferme à 386. Nos chemins de ser sont bien tenus.

Nouvelles militaires.

La nouvelle répandue par certains journaux de Paris, d'après laquelle le général Boulanger devait remplacer le général Forgemol à Nantes semble dénuée de fonde-

On nous assure, en effet, que M. Carrey de Bellemarre, qui commande à Tours le 9° corps d'armée, aurait consenti à lui céder son commandement pour une compensation qu'il obtiendrait dans une haute fonclion à Paris.

L'Avenir militaire a commencé la publication d'une série d'articles du plus haut inlérêt sur les campagnes du général Mac-Clellan en Amérique, pendent la guerre de sécession. Nous croyons savoir que ces études très remarquées dans le monde militaire sont dues à la plume de Monsieur le Comte de Paris.

je mourais là-bas, Georges, puis-je compler que ma mère trouverait en tei un second fils?

- Oh! merci, répondit Georges, merci pour ce que tu viens de dire... j'ai tent envie de faire quelque chose pour elle!

Et soudain, reprenant son inséparable gaieté: - Ce qui ne veut pas dire au moins que je te

souhaite malechance! André sourit. Georges, enhardi par les dispositions affectueuses où il le voyait, se tourna vers Bangor, dont, sous la voûte de la forêt, on apercevait encore la haute tour dans le lointain :

- Et pour toi, dit-il, as-tu confiance dans l'avenir?

- N'en parlons pas. Je pars joyeux, c'est tout ce que je puis te dire... mais je n'ose même exprimer mes espérances, tant j'ai peur qu'une imprudence les fasse envoler... Il y a des bonheurs qui ne se formulent pas!

- C'est heureux que tu ne sois pas toujours aussi timide, mon brave ami. Laisse-nous tes eraintes, au moins, n'emporte que ta vaillance.

- Sois tranquille. Mes timidités ne se verront point à la guerre. Je me sens au contraire du feu dans les veines. J'ai sans cesse devant les youx ma patrie et mon Irène. Je brûle de me battre et je pars avec bonheur. Eljen! Eljen! pour « la Hongrie

A ce cri retentissant, qu'André poussa dans

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Le 135° de ligne, musique en tête, est srrivé à Saumur aujourd'hui à neuf

Il quittera notre ville demain matin, vers deux heures, par la route de Chinon.

Comme nous l'indiquons ci-dessous, l'excellente musique du régiment, si habilement dirigée par M. Elfrique, se fera entendre ce soir dans le Square, de 5 heures à 6 heures 1/2.

SQUARE DU THÉATRE

MUSIQUE DU 135° RÉG. D'INFANTERIE

Concert du Vendredi 24 juin 1887, à 5 heures du soir.

Programme.

1 Anjou feu! allegro militaire.	HÉRARD		
2º Troisième Marche aux Flambeaux	Meyerbeer		
3. Bouquet de Valses	Boué		
4 La Traviata, mosasque	VERDI		
5. La Fête au Village, fantaisie	PAROLLE		

Le Chef de musique,

A. ELFRIQUE.

On travaille sans cesse aux préparatifs pour le concours-festival des 3 et 4 juillet. Des mâts surmontés d'oriflammes sont déjà plantés tout le long de la rue d'Orléans. Plusieurs arcs de triomphe sont en construction dans les chantiers et près d'être achevés.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur l'amendement de M. Georges Roche à l'article 5, § 2, du projet de loi orga-

M. Georges Roche proposait une distinction entre ceux qui ont été condamnés pour délits prévus par l'article 334 et ceux qui ont été condamnés pour vagabondage ou outrages publics à la pudeur, excluant les premiers de l'armée, et envoyant les seconds dans l'infanterie légère d'Afrique.

MM. Berger, de la Bourdonnaye, Chevallier, Fairé, de Maillé, Merlet, de Soland, de Terves, ont voté pour.

La Chambre a repoussé l'amendement

par 306 voix contre 231.

Ecole de Tir du 3° bataillon du 70° régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Le capitaine-président de la société est heureux d'annoncer à ses camerades que, sur la proposition de M. le Préfet de Maineet-Loire, M. le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes a accordé, à titre d'encouragement à la société de Tir, une subvention de 50 fr.

MM. les sociétaires sont invités à assister au concours de tir de Feneu qui aura lieu en même temps que la 4^{re} épreuve pour le Championna, les 26 et 27 juin; 3, 7, 40, 44 et 45 juillet.

Le Capitaine-Président, G. DOUSSAIN.

UNE STATISTIQUE INTÉRESSANTE

La pelite statistique que voici est déjà connue, mais il n'est pas mauvais de la rappeler de temps à autre aux contribuables: En Angleterre, l'impôt est de 57 francs par habitant; en Amérique, de 50 francs; en Belgique, de 46 francs; en Allemagne, de 44 francs; en Autriche, de 40 francs; en Russie, de 36 francs; en Espagne, de 33 francs.

Il est en France de 111 francs. Ce tableau comparatif devreit être affiché en permanence dans la salle dés séances de la Chambre et dans le bureuu où se réunit d'habitude la commission du budget. Peut-être qu'ayant constamment sous les yeux le douloureux bilan des charges que supporte chacun de leurs électeurs, nos députés se montreraient un peu moins prodigues et seraient moins prompts à recourir à l'impôt pour suivre les desseins de leur détes-fable politique

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'OCÉAN

Billets d'aller et retour à prix réduit valables pendant 33 jours.

Pendant la saison des bains de mer, du 1^{er} mai au 31 octobre, toutes les gares du réseau délivrent pour les stations balnéaires ci-après des billets aller et retour de toutes classes.

Pour les distances de 250 kilomètres, ces billets comportent une réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux.

Pour les distances inférieures à 250 kilomètres, la réduction est de 20 0/0.

Prix indiqués comme exemple, au départ de SAUMUR.

PRIX DU BILLET ALLER ET RETOUR

	1re classe	2º classe	3º class
Saint-André-des-Eaux	36.95	27.70	20.30
Pornichet	36.95	27.70	20.30
Escoublac-la-Baule	36.95	27.70	20.30
Le Pouliguen	36.95	27.70	20.30
Batz	36.95	27.70	20.30
Le Croisic	36.95	27.70	20.30
Guérande	36.95	27.70	20.30
Vannes	39.10	29.35	21.30
Lorient	46.95	45.20	25.55
Quimper	56.75	42.55	30.9
Châteaulin	61.60	46.25	33.90
faction of the contract of the			

Les billets doivent être demandés au chef de gare quatre jours avant celui du départ.

L'orage de lundi. — Pendant l'orage de lundi dans la Vienne, le tonnerre est tombé sur l'habitation de M. Pierre, huissier à Saint-Julien-Lars.

Le fluide a pénétré dans les appartements du premier étage où se trouvait M^{mo} Pierre et y a brûlé divers objets mobiliers qui étaient déposés sur des meubles.

M^{mo} Pierre elle même a éprouvé une forte commotion, et lorsque son mari, qui était absent de chez lui au moment de l'orage, est rentré, il trouva sa femme dans une situation inquiétante.

Grâce aux soins qui lui ont été prodigués, M^{me} Pierre n'a plus aujourd'hni qu'un vague souvenir de l'accident de lundi.

On lit dans le Journal d'Ille-et-Vilaine :

« Nous apprenons que M. le baron de Lareinty, sénateur de la Loire-Inférieure, a réparti entre des établissements charitables de Rennes et de Nantes les dommages-intérêts qu'il a obtenus dans un récent procès de presse.

PLUS D'ARGENT

On écrit du Mans au Journal du Loiret:

« Les officiers désignés pour le recensement des chevaux sont rentrés de leur tournée, et, naturellement, se sont présentés auxbureaux de l'Intendance pour toucher leur indemnité. On leur a présenté alors une note du ministre de la guerre déclarant qu'il était impossible de les payer, l'argent ayant été dépensé ailleurs.

» En sorte que ces officiers, qui ont à se nourrir, eux et leurs chevaux pendant un mois, ne toucheront rien !!! »

LES JURYS SCOLAIRES

L'Indépendance Bretonne raconte en ces termes l'odyssée d'un membre du jury chargé de délivrer les certificats d'études :

a On est arrivé à faire délivrer les certificats d'études par de braves républicains de la dernière ignorance. Au dernier examen, il n'y a pas quinze jours, un inspecteur primaire était entouré d'un jury auquel il n'aurait pas pu faire une dictée. L'un des examinateurs choisi par M. l'inspecteur et nommé par M. le préfet, voulut cependant se distinguer et posa gravement la question suivante: « Quel est le département dans » lequel le chef-lieu est Tarn. » Le candidat fut à ce point ahuri de la question du délégué breveté de l'administration, qu'il n'osa pas lui répondre que c'était le département d'Albi. »

Bibliographie.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que M. Léon Toraud, notre jeune compatriole, vient de présenter à une de nos sociétés de Saumur une pièce en un acte et deux tableaux, intitulée « l'Aveu »,

qui sera jouée dans le courant du mois prochain.

Nous complimentons sincèrement les directeurs de la société, sur le bon goût qu'ils ont eu de mettre à l'étude l'œuvre du jeune auteur, et nous sjoutons que ce choix était bien mérité.

En effet, en considérant dans ses plus petits détails la pièce de M. Léon Toraud, on est forcé de s'incliner devant le véritable talent de son auteur, et devant le charme attachant qui l'anime d'un bout à l'autre, nous faisant sourire par moment, et nous arrachant aussi des larmes, dans les situations poignantes, si délicatement ménagées et si habilement soutenues.

Rien n'est forcé, d'ailleurs, dans cette pièce; tout se comprend, tout s'enchaîne, tout se suit. Les ripostes sont nettes, brèves et précises. On croit, à certains moments, que tout est fini; on attend le rideau à descendre; mais tout n'est pas dit encore, et les mots tombent parfois des lèvres de l'acteur, aussi foudroyants et aussi terribles que

la sentence d'un juge.

Nous reviendrons, du reste, sur cette pièce, sur laquelle nous avons encore beaucoup à dire, surtout sur des passages frappants du premier tableau, où l'auteur, en quelques mots hardis et justes, nous dépeint, avec une vérité sévère, les tristes côtés de la vie: pas une phrase, pas un mot qui n'ait sa portée essentielle. Les comparaisons elles - mêmes sont empreintes d'une telle vérité, que non - seulement elles aident à

comprendre, mais encore qu'elles parlent elles-mêmes. En somme, succès assuré pour la pièce,

reste, nos meilleurs compliments, compliments bien mérités.

Ajoutons, en terminant, que M. Léon Toraud vient encore d'obtenir, cette année, une des meilleures places aux concours poétiques, avec un magnifique poème, intitulé « Une Idylle », dont nous aurons peutêtre aussi l'occasion de reparler.

el pour l'auteur, auquel nous adressons, du

Grand Concours International de Bruxelles 1888

Il nous semble utile de rappeler que toute l'entreprise du Grand Concours se partage en deux grandes divisions tout à fait distinctes:

1° Le Concours, 2° L'Esposition Universelle.

La première division se compose de 50 concours formant des compartiments internationaux. Ce sont autant d'expositions internationales spéciales séparées, ayant chacune pour objet une branche de l'activité scientifique ou industrielle.

Les producteurs de lous les pays viendront y exposer les objets répondant plus ou moins à un ou plusieurs des « désidérata » mis au courant.

La seconde division comprendra autant de sections nationales qu'il y aura de pays participants. Les productions quelconques de ces pays pourront y être exposées. L'arrêté royal instituant une loterie de plusieurs

L'arrêté royal instituant une loterie de plusieurs séries d'un million de billets chacune est attendue pour les premiers jours. Pour 500,000 francs environ de lots seront achetés parmi les objets exposés.

Le comité exécutif ayant son siège: 22, rue des Palais, à Bruxelles, a adressé à tous les consuls Belges à l'Etranger les documents nécessaires pour renseigner les industriels désireux de participer au Grand Concours. Un premier appel vient d'être lancé aux grands industriels de tous pays.

AVIS

L'AGENCE DU CRÉDIT LYONNAIS

10, Rue Chaussée-S'-Pierre, à Angers PAIE TOUS LES COUPONS

Sans aucun frais, ni commission

CHANGEMENT DE DOMICILE

ALV. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66. informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, sera transféré rue Saint-Jean, n° 8, au premier (maison Grelet).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

EAUX MINÉRALES

A L'EPICERIE CENTRALE, 28, rue Saint-Jean, Saumur, on vend l'Eau de Saint-Galmier — source Badoit — 0 fr. 30 c. la bouteille, et l'Eau de Vals 0 fr. 50 c. la bouteille.

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE l'ANDEE, l'ADDITION DE L'ANDEE, l'ADDITION DE L'ANDER LE PAPPAUVISSEMENT OU PARTE d'une constitution languissante ou affaibles par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, phen, 102, r Richelieu, Paris, 2 Phint

LES DESSINS DES JOURNAUX ILLUSTRES

Il est curieux da voir que, malgré les transformations successives qui se sont opérées dans le journalisme depuis treute ans, la presse illustrée seule soit restée stationnaire. Les journaux illustrés routiniers, dont la clientèle de cafés et de cercles se réabonne par la force de l'habitude, n'ont fait aucun effort pour suivre le mouvement artistique.

Un journal illustré, cependant, a eu l'audace de rompre avec la tradition et les vieux errements. Depuis trois ans il lutte courageusement, soutenn et encouragé dans ses efforts par les artistes et les gons de lettres, qui tous le connaissent. Au lieu de dessins exats et photographiques, les artistes de ce vaillant journal interprétent librement les événnements selon leur esprit et leur fantaisie.

Nous venons de parcourir la collection de 1886 qui comprend 300 dessins et 40 pages en couleur tirées en supplément: c'est adorable. Il y a la réunis trois cents sujets de tableaux charmants d'idée et de forme. Comme esprit, c'est Gavarni, Daumier, Gill; c'est Gavroche féminin, tour à tour blagueur, patriote et frondeur, sentimental ou vicieux, mais jamais banal ni trivial. Arrivé à ce point, l'artiste devient journaliste, son dessin vaut une chronique, bien mieux, il en résume l'esprit, et il le présente de plus sous une forme vivante. Alors que des peintres passent trois mois à chercher un sojet, toutes les semuines le Courrier français illustré donne douze pages de dessins, plus que n'importe quel journal illustré.

La plupart des journaux illustrés coûtent 36 francs; malgré cela, le Courrier français conserve son prix de 15 francs par an. Les quatre numéros exceptionnels que ce journal donne en prime valent seuls le prix de l'abonnement. Ces numéros ont pour titre: La Charité (50 pages), le centenaire Chevreul, les Vendanges et les Inondés du Midi. Voilà de la bonne vulgarisation artistique qui mérite d'être signalée à nos lecteurs. Aus i adressons nous nos félicitations sympathiques à l'intelligent directeur du Courrier français, M. J. Roques, qui a su rendre en trois années une publication aussi intéressante et grouper autour de lui des artistes remarquables tels que Willette, Pille, Quinzac, Heidbrinck, Rafaëlli, etc., etc. C'est faire preuve d'un réel goût artistique que de s'abonner au Courrier français, qui ne coûte que 30 centimes et dont les bureaux se tiennent, 14, rue Séguler, à Paris.

La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni frais.

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein Sénat: « A quoi bon les drogues? n'avions nous pas la délicieuse Farine de Santé Revalescière Du Barry, qui guérit de tous les maux? » En effet, la Revalescière a produit des cures merveilleuses; en parconrant les milliers de certificats de malades reconnaissants sauvés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres; ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre Professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, el ajoutant: « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préfèrer à toutes les drogues la Revalescière Du Barry, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire infail-libles. »

M. le curé Comparet dit: « Dieu soit béni? La Revalescière a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, proprietaire à Barr (Bas Rhin), écrit : « La Revales-CIÈRE m'a guéri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cures d'adultes et d'enfants est envoyé gratis, sur demande, par la Maison Du BARRY et Cie, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la Revalescière en boîtes de: 2 fr. 25; 4 fr.; 7 fr.; 2 kil. 1/2. 16 fr.; 6 kil., 36 fr., franco, contre mandat-pri le. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sins jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes; elle prolonge la vie de 20 à 30 aus, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès, aussi « La Revalescière Chocolatée. » Elle rend appétit, bonne dig-stion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agiétes. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. En vente partout chez les bons pharmaciens et

En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôts dans cette ville: à Saumur, MM. Common, 23, rue Saint-Jean; Russon, épicier.

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT

Exiger le véritable nom

BOURSE DE PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Obligations du Trésor. . . . 517 50

Etude de M. CHARLES-THEOPHILE BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, 12, rue Cen-

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Notifications ont été faites : Suivant exploit de MARCOMBRE, huissier à Saumur, en date du quinze juin mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré,

A la requête de: M. Joseph Ri-chomme, propriétaire, demeurant à Souzay, en sa qualité de maire de ladite commune de Souzay, ladite commune de Souzay autorisée par arrêté présectoral du quatre octobre

mil huit cent quatre-vingt-six;
Ayant pour avoué constitué Me
Beaurepaire, avoué-licencié près le
Tribunal civil de Saumur.

1° A M. le procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur.

2° A M⁻ Estelle Volland, propriétaire, veuve de M. René Limonier, demeurent à Champigny-le-Sec, com-

mune de Souzay;
3° M. Louise Védy, épouse du sieur Louis Cuillerier, ci - après nommé;

4º Audit M. Louis Cuillerier, cultivateur à Champigny-le-Sec, comme exercant les droits et actions de sa

Da l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur le dix-buit mai mil buit cent quatrevingl-sept, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe ledit jour de la copie collationnée d'un acte passé de-vant M. Pasquier, notaire à Montsoreau, le viogt et un mars mit huit cent quatre-vingt-sept, enregistré et franscrit, contenant vente par: 1° M-• Estelle Volland, veuve de M. René Limonier, sus - nommée; 2° Mme Estelle Limonier, épouse de M. Edgard-Théophile Quintard, docteur-médecin, demeurant à Angers, rue Hanneloup, n° 5, et ledit M. Quintard, pour assister et autoriser sa femme, à M. Richomme, ès qualités sus-nommés de 1° une maison sissus-nommés, de: 1° une maison si-tuée à Champigny-le-Sec, commune de Souzay, servant actuellement de maison d'école et consistant en: au rez-de-chaussée, une grande pièce servant de salle de classe, une remise à côté utilisée comme préau, une cuisine avec cheminée, fourneau et puits et où se trouve l'escalier conduisant au premier étage, un serre-bois. Au premier élage, deux chambres à cou-cher dont une à cheminée et l'autre froide, le tout couvert en ardoises; deux petites cours, lieux d'aisances et jardins. Le tout renfermé de mors, d'une contenance de six ares vingt centiares, numéro 3 partie section E du cadastre; et un morceau de terre au même lieu, contenant six ares cinquante centiares, numero 2, partie section E du cadastre. Le tout se tenant, joignant au nord le chemin et Cuillerier, au sud un passage commun aux si urs Cuillere et Roux et à Mª Limonier, à l'est Cuillerier et à l'ouest le chemin ; moyennant, outre les charges et conditions, la somme

sept. Avec déclaration, que la présente notification leur était faite pour qu'ils aient à prendre, conformément à l'article 2194, Code civil, telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseraient dans le délai de deux mois, et que faute par eux de se mettre en règle dans ledit délai, l'immeuble dont s'agit serait et demeurerait définitivement purgé et libéré entre les mains du requérant de

principale de trois mille francs, avec intérêts à trois francs trente-trois cen-

times par an à compter du premier janvier mil huit cent quatre-vingt-

toutes hypothèques de cette nature. Avec déclaration en outre à M. le Procureur de la République que les anciens propriétaires dudit immeuble sont, indépendantment des vendeurs, communauté d'entre Mme Estelle Vollant et M. René Limonier.

1º En ce qui concerne la maison : Indivision d'entre René Limonier et Estelle Volland, son épouse, et Aubin-Eugène Roy et Nathalie-Adèle Legroux, son épouse, propriétaire à

Souzay; Indivision d'entre René Limonier el Estelle Volland, son épouse et Au-bin-Eugène Roy, fils, propriétaire à Sonz y, Edouard-Eugène Micault;

Indivision d'entre époux Limonier-Volland et Marie-Julie Trudeau, veuve de Aubin Roy, père, Julie Roy et Edouard-Eugène Micault; Indivision d'entre époux Limonier-Volland et Aubin Roy-Trudeau;

Communauté d'entre René Piette

et Jeanne Forges, son épouse, de-menrant à Parnay.

Pour le terrain : Communanté d'entre Urbain Chevallier et Madeleine Letheuille, sa femme, demeurant à Souzay.

2º En ce qui concerne le morceau

Louis Cuillérier et Louise Védy, son épouse, demeurant à Souzay, Urbain Chevallier, Louise Chevallier, femme Foucault.

Et que tous ceux du ches desquels il pourrait être pris inscription d'hy-pothèque légale n'étant pas connus du requérant, il ferait publier la présente notification dans l'un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Cette insertion a pour but de pur-er l'immeuble vendu de toute hypothèque legale connue.

Pour extrait certifié conforme, Saumur, le vingt deux juin mil huit cent quatre-vingt-sept.

BEAUREPAIRE.

Eludes de Me BENARDEAU, notaire à Vernoil, et de Me BRAC, notaire

A VENDRE

La belle PROPRIÉTÉ de la

BRAHANNIÈRE

Située commune de Parçoy, canton de Noyant, arrondissement de Baugé,

Comprenant:

1° MAISON DE MAITRE, bâtiments
du fermier, servitudes, le tout en parfait état, clos de vigne, terres labourables, pres, le tout se tenent, d'une contenance de 48 hectares 24 ares 60 centiares;

2º UN BOIS TAILLIS et SAPI-NIÈRE, appelé les Tenières, d'une contenance de 3 hectares 20 ares.

Revenu au minimum : 2,000 fr.

Pays très giboyeux.

S'adresser, pour visiter la propriélé, au sieur Roumy, garde, au lieu de la Brahannière, et, pour tous renseigne-ments et traiter, auxdits notaires.

Etude de Mº BENARDEAU, potaire à Vernoil.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 26 juin prochain, à 2 heures de l'après-midi,

UNE JOLIB MAISON Située au bourg de la commune de Ver-

nantes, route de Saumur,

Comprenant: cuisine, office, salle à manger, antichambre, salon, chambres à coucher, cabinets, vestibule, etc., cour, servitudes comprenant: remise, hangar et écurie, jardin, le tout d'une contenance d'euviron

L'adjudication aura lieu dans ladite

Pour tous renseignements, s'adresser audit Me BENARDEAU, notaire.

Etude de Mº AUGE, notaire à Cholet.

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de Me AUGÉ, notaire à Cholet (Maine-et-Loire),

Le 4 juillet 1887, à une heure,

Sur la mise à prix de 700,000 fr.

La Terre des Gats

Située communes de Dompierre et de Saligny (Vendée), à 12 kil. de La Roche et à 7 kil. de la station de Belleville, ligne des Sables,

Contenant 659 hectares. - Château récemment construit. - Vastes bâtiments de service. - Orangerie. -Chapelle. - Parc. - Réserves. -Vigne. - Futaie. - Bois taillis, 125 hectares. — 9 corps de ferme, com-prenant 14 exploitations avec chep-tels. — Forge et Tuilerie. — Beau pays de chasse.

S'adresser, pour visiter, au Garde, el, pour renseignements, à Me AUGÉ, dépositaire des plans et cahier des (422)charges.

partir du mois de Juillet, l'étude de A M. BEAUREPAIRE sera transférée du n° 12 au n° 10, rue Cendrière.

Etude de Me GUYARD, notaire à Doué-la Fontaine.

A Vendre ou à Louer PRÉSENTEMENT

TRÈS BELLE HABITATION

Ville de Doué, joignant les bassins des Fontaines,

Situation splendide,

Construite au milieu d'un vaste terrain très bien planté; nombreux appartements très confortables; grande serre avec pavillons; Servitudes complètes, bâtiments du

jardinier ou concierge, écurie, remises, etc., etc. Eau courante.

S'adresser, pour renseignements et traiter, à M. Senente, expert à Doué.

Étude de Me PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques.

Le LUNDI 27 JUIN 1887, à une heure du soir, à Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, nº 55,

Il sera vendu:

Un bel ameublement de salon en palissandre, style Louis XV, recouvert en velours, nuance solférino, com-prenant: deux ottomanes, quatre fau-teuils, six chaises, quatre tabourets, une table ovale en bois contourné, une table à jeux et deux grands ri-deaux, salle à manger en chêne style Henri II, coffre à bois, garni en ta-pisserie, table à ouvrage, vieux buff t Louis XV en noyer sculpté, bureaucaisse et armoire en acajou, fauteuil Voltaire et autres, bois de lits, chaises, tables, pendules de différents styles, très grande glace, quatre garde-robes en bois blanc, tableaux, miniatures chinoises sur papier de riz, aquarelles, belles gravures en taille douce avec encadrements dorés, statuettes,

cache-pols;
Collection de beaux livres, lampe, suspension, objets de literie, linge, vaisselle, cristaux, chaises, fauteuils, bancs de jardin et quantité d'autres articles.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M. FILLATRAU, notaire à Longué.

A PLACER à rente viagère, sur une seule tête, quatre mille

Pour tous renseignements, s'adresser à M° FILLATRAU. (431)

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie à louer S'adresser au buieau du journal.

MIL (ID) TELL DEC DECE Pour la Saint-Jean prochaine

GRANDE MAISON Pour le Commerce

Rue de la Petite-Bilange, nº 10. S'adresser à M. Delamare, négociant.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située rue d'Alsace.

S'adresser à M. Besnard-Neustedt, qui l'habite.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,

Un Magasin de Lingerie Et Confection

Situé au centre du commerce.

S'adresser au bureau du journal.

A CEDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame, Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

IMPRIMERIE PAUL GODET

AVENDRE ROGNURES

Pour emballages, Blanches ou de couleur.

Très belle Occasion Landau à Vendre

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un BEAU CHIEN braque, Saint-Germain pur, deux ans, bien dressé. S'adresser à Mme Bauge, au Montcartier, à Vivy.

Grande Liquidation

M. COLOMBEL, désirant se défaire de tous les papiers peints qu'il a encore en magasin, fait une liquidation générale à des prix excessivement bas. (368) ON DEMANDE un domestique connaissant très bien la culture de la

vigne.
On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service

de femme de basse-cour. S'adresser au bureau du journal.

En cours de publication dans

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paratt tous les Dimanches

LES NUITS DU PÈRE LA CHAISE Par LEON GOZLAN.

LES PERLES NOIRES Par Louis ENAULT.

Le Trésor des Bacquancourt Par François OSWALD.

10 CENT. LE NUMERO DE 16 PAGES Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS:

DÉPARTEMENTS: 1 an, 8 fc.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant par-tie de l'union postale: 1 an, 8 fr. 50; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 55 Volumes et renferme les Ouvrages des meilleurs Ecrivains

contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes. En préparation: romans de Charles MÉROUVEL, Camille Blas, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, 64, rue Amelot,

On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

SPECIALITÉ DE SALLES A MANGER

HARDY

LEVÉE-NEUVE. SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

SALLE A MANGER Vieux chêne sculpté

Buffet petit modèle, colonnes torses ou autres. Table à rallonges, patins vitraux de couleur et ferrures nicke-

SALLE A MANGER Henri II

chimères, 12 couverts, 375 fr. net. lées. Table à estrade avec ral- 500 fr. 6 chaises, au choix... 3/0 fr. net. longes, 6 chaises assorties... 300 feet grande taille..... 440 fr. net. RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES

Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, biblio-thèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

DENTS Léon A. Fresco Chirurgien - Dentiste

QUAI DE LIMOGES AUNIUM

Extraction, Aurification-Prix modére.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toufes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5—, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans tontes les bonnes épiceries, phermacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle.